



**Feux de forêts, austérité budgétaire,
pompiers volontaires entravés :**

Autorités incendiaires ?!



Montage, d'après une image postée sur le média Blast

Sommaire



Communiqué

pages 2 à 5



Annexe n°1 : décret du 21/02/2024 portant annulation de crédits

pages 6 à 12



Annexe n°2 : courrier DG du 03/08/2026

pages 13 à 15



Communiqué

SOLIDAIRES Douanes

Pour rappel, à toutes fins utiles :

Pays	 Superficie du territoire terrestre (hors Antarctique)	 Nombre d'avions Canadair (CL-215 & CL-415)	
		Théoriques	Disponibles
Croatie	56 594 km ²	6 (1 pour 9 432,3 km ²)	6 (1 pour 9 432,3 km ²)
Grèce	131 957 km ²	13 (1 pour 10 150,5 km ²)	13 (1 pour 10 150,5 km ²)
Italie	301 336 km ²	18 (1 pour 16 740,9 km ²)	15 (1 pour 20 089,1 km ²)
Espagne	505 992 km ²	10 (1 pour 50 599,2 km ²)	7 (1 pour 72 284,6 km ²)
France	672 051 km ²	12 (1 pour 56 004,3 km ²)	7 (1 pour 96 007,3 km ²)

Source : <https://www.20minutes.fr/societe/4235379-20260721-incendies-france-flotte-canadairs-identique-celle-autres-pays-europeens>

Feux de forêts, austérité... :

Autorités incendiaires ?!



I – EN AMONT :

des politiques nuisibles !

Les forêts brûlent. L'ère des mégafeux advient sur le territoire national et le Gouvernement se défait de ses responsabilités, multiples.



A) D'abord, il y a la gestion néo-libérale des forêts !

L'idéologie cupide court-termiste encourage la culture d'essences arboricoles à croissance plus rapide mais davantage inflammables au sein du parc forestier.

Pour approfondir la privatisation du patrimoine naturel, l'Office national des forêts (ONF) est profondément transformé : ses effectifs ont diminué de 37 % sur une génération, passant de 12 800 en l'an 2000 à 9 100 en 2017 et désormais 8 000. Un rythme d'enfer !



Gardes forestiers :
-37 %
en 25 ans !



B) Ensuite, il y a le démantèlement du maillage des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) !

Le dogme de l'austérité, en pompier-pyromane, éloigne les sapeurs-pompiers - volontaires et professionnels -, ainsi que leurs équipements, des territoires et des populations qui en ont besoin. Notamment dans la ruralité et dans les massifs forestiers...

Ainsi 32 % des casernes de pompiers ont disparu sur une génération, passant de 9 000 en 1997 à 6 183 début 2026.



Casernes de pompiers :
-32 %
en 30 ans !



C) En lien, les moyens aériens de sécurité civile se voient couper leurs ailes, comme tout service public !

Ces moyens, déjà en deça de nos voisins européens, subissent des coupes budgétaires *en catimini*.

Le symbole étant le décret du 21 février 2024 portant annulation de 10 milliards d'euros de crédits, dont 52,7 millions pour la seule sécurité civile (*détails en annexe 1, pages 7 à 12*).

Un décret co-signé par :

- les ex-ministres Bruno Lemaire (Economie et Finances) et Thomas Cazenave (Comptes publics),
- ainsi que par l'ex-Premier ministre Gabriel Attal, désormais candidat à l'élection présidentielle (*détails en annexe 2, pages 14 et 15*).



Aéronefs porteurs d'eau :
-53 M°€
en 2024 !



Crise environnementale

Pompiers volontaires entravés par l'État-employeur lors des incendies forestiers



Cadre de travail

Communiqué



Montage, d'après une image postée sur le média Blast



II – EN AVAL : des postures administratives et hiérarchiques, complices de fait sur le terrain !

Lorsque surviennent des incendies, les dégâts sont d'autant plus élevés qu'aux carences structurelles s'ajoute la volonté manifeste de ne pas agir, comme le bon sens commande !



A) Incompétence côté décisionnaires : aussi dans la « haute » fonction publique, la sélection par le copinage (= les réseaux/les « grandes » écoles) et non la compétence objective à la fonction...

Officiellement, la gestion de la carrière des fonctionnaires est cadrée depuis des décennies selon des principes :

- de sélection par la *compétence* (via le concours, l'examen professionnel, etc.) ;
- et d'avancement par l'*ancienneté*.

Officieusement, la gestion est plus complexe, intégrant d'autres principes, telle que la sélection *au choix* (de l'autorité hiérarchique).

Certes ce n'est pas nouveau au sein des tableaux d'avancement (TA = changement de grade dans une catégorie) et listes d'aptitude (LA = changement de grade avec changement de catégorie).

Mais jusqu'en 2022, via une vigilance syndicale en Commissions administratives paritaires (C.A.P.), les TA et LA pouvaient être :

- moins le choix du directeur...
- ... qu'un classement tenant compte de l'ancienneté et de l'expérience acquise !

Or, ces principes ont été balayés en 2 temps.

1°) D'abord avec le chantier PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)¹ **d'harmonisation des grilles et favorisant la mobilité entre les administrations.**

2°) Puis lors de l'entrée en vigueur fin 2022 de la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP ou « Loi Dussopt ») : les C.A.P. en matière de promotion & mobilité ont été abolies, remplacées par les *lignes directrices de gestion* (LDG). Le pouvoir discrétionnaire des cadres dirigeants (de nomination *au choix*) s'est retrouvé aggrandi.

Résultat : des postes offerts à tous niveaux à des copains (et des coquins), parfois sans expérience, ni compétence (ni scrupule). Il suffit pour s'en convaincre de voir et écouter tel membre du corps préfectoral...



B) ... génère entrave aux personnels pompiers volontaires, même contre l'intérêt général, en « sapant » les motivations !

Avec des autorités administratives ne connaissant pas la réalité du terrain, il est difficile de leur faire comprendre la pertinence des bons choix.

La Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) n'y échappe pas. Ainsi, les nombreux personnels douaniers impliqués dans des activités professionnelles annexes se voient entravés dans l'exercice de leur tâche :

- **les douaniers réservistes militaires** (gendarmes, etc.) ? Limités à 10 jours d'autorisation d'absence (AA) par an : moins de 1 par mois !
- **Les douaniers pompiers volontaires ? Pas mieux !**
- **Des astreintes** intempestives en caserne de pompiers ? Les douanières et douaniers n'ont qu'à poser des congés annuels (CA) !
- **Des mégafeux ?** Les douanières et douaniers pompiers volontaires n'ont qu'à y aller sur temps personnel, sans heure de travail comptabilisée !

Douaniers pompiers volontaires ?
Moins de 1 jour par mois !

¹ Imposé par le Gouvernement « Valls 2 » et entré en vigueur début 2017 en dépit d'un vote CONTRE majoritaire des organisations syndicales SOLIDAIRES, CGT et FO à 50,2 % (la CFDT, l'UNSA, la CFTC et la CFE-CGC étant POUR à 49,8 %).



CONCLUSION : pas de fatalité, à condition d'agir !

Une succession de scandales ? Oui, assurément !

Au niveau interprofessionnel, les réductions de moyens pour les services publics sont documentées. Elles ne se sont pas faites seules !

Dans la sphère politique, elles ont été décidées par des gouvernements soutenus par divers groupes parlementaires à l'Assemblée nationale, que ce soit par un vote favorable aux lois de Finances (LF), ou par le refus de voter des motions de censure budgétaire.

Dans la sphère du monde du travail, elles ont été soutenues par des organisations et des syndicalistes qui, « curieusement », ont été promus dans leur carrière peu de temps après.

Ces mêmes organisations et syndicalistes qui, à l'orée des élections professionnelles, se découvrent revendicatifs, s'opposant à telle ou telle réforme, qu'ils ont pourtant validé, signé, voté, cautionné en amont des élections professionnelles, ou sitôt celles-ci tenues...

Au niveau douanier, nous rappelons que la Direction générale (DG) est saisie syndicalement par SOLIDAIRES depuis plusieurs années pour soutenir les collègues pompiers volontaires². Mais la DG ne passe aucune consigne pour régler la situation en accordant de manière élargie des autorisations d'absence (ASA) afin que nos collègues sapeurs-pompiers volontaires puissent aider la Collectivité. C'est pourquoi nous la relançons par courrier (*voir annexe 2, pages 14 et 15*).

Le motif invoqué jusqu'à présent par la « haute » administration douanière pour persister dans son refus d'accorder de manière élargie du temps d'activité aux collègues sapeurs-pompiers volontaires est le *manque d'effectif douanier disponible pour accomplir les tâches douanières*. En bref : le sous-effectif.

Certes, mais pourquoi ne s'est-elle pas bougée pour critiquer la création en 2021, au sein de la Gendarmerie nationale, des groupes locaux de contrôle des flux (GLCF) ?

Pourquoi n'a-t-elle rien dénoncé lors de la généralisation le 1^{er} octobre 2025, en Gendarmerie, des escadrons départementaux de contrôle des flux (EDCF) ?

Pourquoi a-t-elle accompagné cette réforme via la formation de forces de l'ordre du ministère de l'Intérieur par des personnels douaniers du ministère des Finances ?

Par ailleurs, pourquoi n'a-t-elle rien fait lors de la présentation du projet de loi RIPOST (réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens) ?

RIPOST étend pourtant aux policiers nationaux l'expérimentation qui a été faite en Gendarmerie !

RIPOST une loi délétère retirant du *temps agent* aux communes pour redéployer les effectifs de gendarmes et policiers nationaux vers les zones frontalières, gares internationales, ports et aéroports.

La réponse s'impose : la « haute » administration douanière, coupée du terrain, n'a pour l'instant que faire de l'intérêt général.

Les choses n'évolueront positivement qu'à travers une prise de conscience forte, pour ne pas dire si le scandale s'abat sur elle... **Au risque d'un « départ de feu » en Douanes, la DG doit agir, vite, au service de toutes et tous !**

Dans les deux cas, politiquement et professionnellement, il appartient aux collègues, citoyennes et citoyens, d'œuvrer (par leur vote, leur mobilisation...) pour peser sur les décisions collectives prises.

Paris, le mercredi 05 août 2026

² Source : <https://solidaires-douanes.org/crise-environnementale>



Annexe 1 :

Décret austéritaire et autoritaire du 21/02/2024

**portant annulation de crédits
(10 milliards d'euros!)**

signé par MM. Attal, Lemaire et Cazenave



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Décret n° 2024-124 du 21 février 2024
portant annulation de crédits

NOR : ECOB2405177D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu l'article 14 de la loi n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Décète :

Art. 1^{er}. – Sont annulés, pour 2024, des crédits d'un montant de 10 000 000 000 € en autorisations d'engagement et de 10 175 995 162 € en crédits de paiement applicables aux programmes mentionnés dans le tableau 1 annexé au présent décret.

Art. 2. – Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 février 2024.

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

BRUNO LE MAIRE



BRUNO LE MAIRE

*Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics,*

THOMAS CAZENAVE



THOMAS CAZENAVE

GABRIEL ATTAL



GABRIEL ATTAL



Annexe 1 : décret du 21/02/2024 annulant des crédits (suite)

22 février 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 122

ANNEXE

TABLEAU 1

INTITULÉS DE LA MISSION ET DU PROGRAMME, OU DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Action extérieure de l'État		174 014 021	174 014 021
Action de la France en Europe et dans le monde	105	134 476 384	134 476 384
Dont titre 2.....		14 436 636	14 436 636
Français à l'étranger et affaires consulaires.....	151	11 493 051	11 493 051
Dont titre 2.....		8 042 299	8 042 299
Diplomatie culturelle et d'influence.....	185	28 044 586	28 044 586
Dont titre 2.....		778 333	778 333
Administration générale et territoriale de l'État		170 520 389	170 520 389
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.....	216	84 912 087	84 912 087
Dont titre 2.....		12 944 460	12 944 460
Vie politique.....	232	19 663 918	19 663 918
Dont titre 2.....		632 627	632 627
Administration territoriale de l'État.....	354	65 944 384	65 944 384
Dont titre 2.....		21 204 124	21 204 124
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales		70 523 635	70 523 635
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.....	206	10 512 570	10 512 570
Dont titre 2.....		10 512 570	10 512 570
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.....	215	60 011 065	60 011 065
Dont titre 2.....		60 011 065	60 011 065
Aide publique au développement		742 115 795	742 115 795
Aide économique et financière au développement.....	110	250 000 000	200 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	209	492 115 795	542 115 795
Dont titre 2.....		2 115 795	2 115 795
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation		24 055 927	24 055 927
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	158	7 055 927	7 055 927
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation.....	169	17 000 000	17 000 000
Avances à l'audiovisuel public		20 000 000	20 000 000
Programme de transformation	848	20 000 000	20 000 000
Cohésion des territoires		736 800 346	736 800 346
Aide à l'accès au logement.....	109	300 000 000	300 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	112	26 114 412	26 114 412
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135	358 922 453	358 922 453
Politique de la ville.....	147	49 064 685	49 064 685
Interventions territoriales de l'État.....	162	2 698 796	2 698 796
Conseil et contrôle de l'État		14 924 590	14 924 590

**Et voici
un budget
de rénovation
énergétique de l'habitat emputé
de 360 millions d'euros !**



Annexe 1 : décret du 21/02/2024 annulant des crédits (suite bis)

22 février 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 122

INTITULÉS DE LA MISSION ET DU PROGRAMME, OU DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Conseil économique, social et environnemental.....	126	755 477	755 477
Dont titre 2.....		16 497	16 497
Cour des comptes et autres juridictions financières.....	164	1 229 918	1 229 918
Conseil d'État et autres juridictions administratives.....	165	12 939 195	12 939 195
Contrôle et exploitation aériens		20 000 000	20 000 000
Navigation aérienne.....	612	8 000 000	8 000 000
Soutien aux prestations de l'aviation civile.....	613	10 000 000	10 000 000
Transports aériens, surveillance et certification.....	614	2 000 000	2 000 000
Culture		204 346 822	204 346 822
Création.....	131	95 961 028	95 961 028
Patrimoines.....	175	99 540 106	99 540 106
Soutien aux politiques du ministère de la culture.....	224	8 845 688	8 845 688
Dont titre 2.....		3 263 905	3 263 905
Défense		105 752 151	105 752 151
Soutien de la politique de la défense.....	212	105 752 151	105 752 151
Dont titre 2.....		105 752 151	105 752 151
Direction de l'action du Gouvernement		50 889 310	50 889 310
Coordination du travail gouvernemental.....	129	43 975 635	43 975 635
Dont titre 2.....		13 975 635	13 975 635
Protection des droits et libertés.....	308	6 913 675	6 913 675
Dont titre 2.....		1 078 931	1 078 931
Écologie, développement et mobilité durables		2 138 504 838	2 221 700 000
Paysages, eau et biodiversité.....	113	56 687 011	46 820 533
Expertise, information géographique et météorologie.....	159	11 227 596	11 227 596
Énergie, climat et après-mines.....	174	950 000 000	1 300 000 000
Prévention des risques.....	181	60 000 000	70 000 000
Infrastructures et services de transports.....	203	341 121 742	341 121 742
Affaires maritimes, pêche et aquaculture.....	205	10 000 000	10 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.....	217	12 963 651	12 530 129
Service public de l'énergie.....	345	196 504 838	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.....	380	500 000 000	430 000 000
Économie		224 789 521	303 789 521
Développement des entreprises et régulations.....	134	176 383 813	176 383 813
Dont titre 2.....		1 500 000	1 500 000
Statistiques et études économiques.....	220	2 078 002	2 078 002
Dont titre 2.....		78 002	78 002
Stratégies économiques.....	305	8 516 201	8 516 201

**L'écologie
amputée de
2 milliards ?!**

**La rénovation
&
la transition
énergétique
amputées de
0,5 milliards !**



Annexe 1 : décret du 21/02/2024 annulant des crédits (suite ter)

22 février 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 122

INTITULÉS DE LA MISSION ET DU PROGRAMME, OU DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
<i>Dont titre 2.....</i>		3 516 201	3 516 201
Plan France Très haut débit	343	37 811 505	116 811 505
Engagements financiers de l'État		900 000 000	900 000 000
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	114	100 000 000	100 000 000
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	117	800 000 000	800 000 000
Enseignement scolaire		691 624 689	691 624 689
Enseignement privé du premier et du second degrés	139	98 915 066	98 915 066
<i>Dont titre 2.....</i>		87 635 459	87 635 459
Enseignement scolaire public du premier degré.....	140	138 288 231	138 288 231
<i>Dont titre 2.....</i>		131 236 174	131 236 174
Enseignement scolaire public du second degré	141	123 492 919	123 492 919
<i>Dont titre 2.....</i>		87 288 861	87 288 861
Enseignement technique agricole	143	8 571 192	8 571 192
<i>Dont titre 2.....</i>		8 571 192	8 571 192
Soutien de la politique de l'éducation nationale.....	214	60 601 210	60 601 210
Vie de l'élève.....	230	261 756 071	261 756 071
<i>Dont titre 2.....</i>		163 839 506	163 839 506
Gestion des finances publiques		234 970 950	234 970 950
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	156	108 720 950	108 720 950
<i>Dont titre 2.....</i>		8 207 323	8 207 323
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	218	106 250 000	106 250 000
<i>Dont titre 2.....</i>		2 250 000	2 250 000
Facilitation et sécurisation des échanges.....	302	20 000 000	20 000 000
Immigration, asile et intégration		174 689 889	174 689 889
Intégration et accès à la nationalité française	104	60 000 000	60 000 000
Immigration et asile	203	114 689 889	114 689 889
Justice		327 877 590	327 877 590
Administration pénitentiaire.....	107	117 598 514	117 598 514
<i>Dont titre 2.....</i>		14 566 711	14 566 711
Justice judiciaire.....	166	129 196 532	129 196 532
<i>Dont titre 2.....</i>		4 778 445	4 778 445
Protection judiciaire de la jeunesse.....	182	37 904 655	37 904 655
<i>Dont titre 2.....</i>		787 470	787 470
Conduite et pilotage de la politique de la justice	314	42 978 821	42 978 821
<i>Dont titre 2.....</i>		3 492 382	3 492 382
Conseil supérieur de la magistrature	335	199 068	199 068
Outre-mer		78 798 767	78 798 767
Conditions de vie outre-mer	123	74 876 808	74 876 808

Avec ça,
on aurait pu
intégrer
tous les douaniers du 93
(CDG, Le Bourget, DG)
dans la "prime 93"
ET
octroyer une
prime chef d'équipe (CDE)
de 250 €/mois !



Annexe 1 : décret du 21/02/2024 annulant des crédits (suite quater)

22 février 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 122

INTITULÉS DE LA MISSION ET DU PROGRAMME, OU DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Emploi outre-mer	138	3 921 959	3 921 959
Dont titre 2.....		3 921 959	3 921 959
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			13 800 000
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.....	869		13 800 000
Publications officielles et information administrative		6 958 039	6 958 039
Édition et diffusion	623	3 600 664	3 600 664
Pilotage et ressources humaines.....	624	3 357 375	3 357 375
Recherche et enseignement supérieur		904 247 682	904 247 682
Enseignement supérieur et recherche agricoles	142	3 919 158	3 919 158
Dont titre 2.....		3 919 158	3 919 158
Formations supérieures et recherche universitaire	150	80 100 000	80 100 000
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.....	172	383 100 000	383 100 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables.....	190	109 128 524	109 128 524
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle.....	192	10 000 000	10 000 000
Recherche spatiale	193	192 900 000	192 900 000
Vie étudiante	231	125 100 000	125 100 000
Santé		70 000 000	70 000 000
Protection maladie	183	50 000 000	50 000 000
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins.....	204	20 000 000	20 000 000
Sécurités		232 121 365	232 121 365
Gendarmerie nationale	152	20 000 000	20 000 000
Sécurité civile.....	161	52 766 476	52 766 476
Police nationale	176	134 354 889	134 354 889
Sécurité et éducation routières.....	207	25 000 000	25 000 000
Solidarité, insertion et égalité des chances		307 000 000	307 000 000
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales.....	124	20 000 000	20 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	137	7 000 000	7 000 000
Handicap et dépendance.....	157	230 000 000	230 000 000
Inclusion sociale et protection des personnes	304	50 000 000	50 000 000
Sport, jeunesse et vie associative		180 001 117	180 001 117
Jeunesse et vie associative.....	163	129 486 245	129 486 245
Sport.....	219	50 514 872	50 514 872
Transformation et fonction publiques		94 472 567	94 472 567
Fonction publique.....	148	12 233 092	12 233 092
Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs...	348	42 972 567	42 972 567
Transformation publique	349	10 266 908	10 266 908

Soit l'avion
Canadair
supprimé !

Et encore
un autre budget de rénovation énergétique
amputé de 43 millions d'euros !



Annexe 1 : décret du 21/02/2024 annulant des crédits (fin)

22 février 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 2 sur 122

INTITULÉS DE LA MISSION ET DU PROGRAMME, OU DE LA DOTATION	NUMÉRO du programme ou de la dotation	AUTORISATIONS d'engagement annulées	CRÉDITS de paiement annulés
Dont titre 2.....		500 000	500 000
Innovation et transformation numériques.....	352	29 000 000	29 000 000
Travail et emploi		1 100 000 000	1 100 000 000
Accès et retour à l'emploi.....	102	227 954 579	227 954 579
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi.....	103	863 550 472	863 550 472
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail.....	111	5 000 000	5 000 000
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	155	3 494 949	3 494 949
Totaux.....		10 000 000 000	10 175 995 162
Dont titre 2.....		780 854 471	780 854 471

**Au total, 10 milliards d'euros ont été retirés
ici en catimini aux services publics !**

Car il n'y a pas d'argent ? FAUX !

**Les grandes fortunes ont, elles, été au contraire choyées
par le Gouvernement et tous ses soutiens politiques au Parlement
(ceux qui n'ont pas voté de motion de censure à nature budgétaire) :**

subventions, cadeaux fiscaux, impunité ...

Ce n'est pas nouveau, mais ça dépasse les bornes !

**Les 500 plus grandes fortunes ont vu leur richesse cumulée
passer de 80 milliards d'€ en 1996...
à 512 milliards d'€ en 2017...
...et enfin à 1 228 milliards d'€ en 2024 !**

**Le gavage des copains pendant que le commun en bave,
ÇA SUFFIT !**



Annexe 2 :

Courrier SOLIDAIRES à la DG du 03/08/2026

**demandant un point de situation et
quelles sont les mesures d'encouragement
à destination des douaniers
sapeurs-pompiers volontaires**



Paris, le lundi 03 août 2026

Monsieur Florian Colas
Directeur général des Douanes et Droits indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : incendies forestiers - situation et mesures de soutien à la lutte.

Réf. : - n°1 : Télégramme du ministre de l'Intérieur aux Préfets du 8 juillet 2026 de demande de sensibilisation des employeurs sur la facilitation de la mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- n°2 : Courriel *Flash* du Secrétariat général des ministères économiques et financiers du 28 juillet 2026 d'appel à mobilisation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- n°3 : Article L723-12 du Code de la sécurité intérieure (CSI).

Monsieur le directeur général,

Nous souhaitons exprimer notre tristesse et notre soutien devant la situation dramatique que vivent actuellement nos collègues douaniers et leur famille, du ministère et tous les habitants des zones dévastées par les incendies.

Bien que nous vous pensons très occupés par la gestion de cette situation et en complément des informations relayées par le ministère (messages du Secrétariat Général et de la sous-direction SRH3), nous souhaiterions avoir un point sur la situation de nos collègues douaniers habitant et ou travaillant dans les zones touchées par les incendies : en Gironde, dans les Landes, dans le Var, la Côte-d'Or... :

- Nombre de collègues concernés par les évacuations ? Ont-ils pu être hébergés/relogés facilement et où ?
- Des habitations et des locaux professionnels sont-ils impactés par les incendies et les fumées toxiques, des sites douaniers ont-ils été fermés et les agents placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) et télétravail (TT) exceptionnel ?
- Y aura-t-il des mesures supplémentaires prises en prévision des fortes chaleurs prévues dans les prochains jours, notamment pour les agents ayant une problématique de santé particulière ?
- À ce stade, a-t-on une idée du nombre d'agents ayant sollicité une aide financière exceptionnelle d'urgence ?

Par ailleurs, dans le cadre des activités professionnelles annexes, est-il prévu d'encourager les personnels douaniers pompiers volontaires à effectuer leur tâche de lutte contre les incendies, telles que le demandent les autorités (*voir **références 1 et 2 en entête***) ?

C'est-à-dire d'aller au-delà du seuil annuel arbitraire trop souvent rencontré de 10 autorisations d'absence accordées ? À ce niveau de l'année, ce seuil a sinon été déjà atteint, du moins fortement entamé pour les personnels concernés.

À ce propos, nous n'avons de cesse de vous rappeler que ce seuil est un plancher selon la Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (DGAFF) pour ce qui est des périodes d'instruction militaire, pas un plafond pour ce qui est des missions de pompier volontaire (*voir **référence n°3 en entête***) ! Il est reconnu que la formation continue nécessite au moins 5 jours par an, tandis que les missions opérationnelles ont une durée variable pouvant aller bien au-delà.



Annexe 2 : Courrier SOLIDAIRES adressé à la DG (suite et fin)

L'État-employeur, à travers la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) et les Ministères économiques et financiers (MEF) ont latitude pour accorder d'autres autorisations d'absence au-delà des 10 jours.

Il serait bienvenu, au regard du bon renom de l'administration des douanes, qu'une information claire soit faite en ce sens au niveau national et déclinée au niveau de l'ensemble de la chaîne de commandement.

Trop souvent ces dernières années, nombre de nos collègues douaniers ont été contraints d'accomplir leur volontariat pompier à travers leur temps personnel ou le dépôt de jours de congé.

La solidarité nationale face aux mégafeux exige urgemment de sortir d'une logique avare à courte vue.

Des vies sont en jeu. Il importe que tous les moyens disponibles puissent être fournis à la Collectivité pour lutter face aux périls.

Nous exprimons à ce propos notre profonde reconnaissance envers les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, qui luttent sans relâche contre ces incendies, avec un grand dévouement et au péril de leur vie. Ces personnels, pompiers volontaires méritent d'être soutenus et non pas entravés dans leurs missions.

Dans l'attente de l'examen attentif de notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN

**Feux de forêts, austérité,
pompiers volontaires
entravés :**

Autorités incendiaires ?!



Montage, d'après une image postée sur le média Blast



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !